

Plainte pour maltraitance sur des ânes : les exploitants, choqués, se défendent

La SPA de Thonon et l'association Animal-Cross ont porté plainte contre une exploitation d'ânes du pays du Mont-Blanc pour maltraitance. « Une claque » pour les éleveurs qui le vivent mal, et se défendent.

Jean-Pierre Legrand, pour l'association d'origine thononaise Animal-Cross et Jean-Luc Robier pour la SPA de Thonon, sont enquêteurs bénévoles. La semaine passée, ils ont été alertés par un habitant de la situation d'un élevage de 17 ânes servant une partie de la saison d'animaux de balade. Tous deux y sont montés samedi 29 mars. Leur constat est sévère : « Un terrain pourri, dévasté, à peine 1 000 m² pour 17 ânes alors qu'il en faudrait 10 ha, un terrain sans herbe, des abreuvoirs vides, de la paille et du foin stockés à l'extérieur du terrain, inaccessibles pour eux, des tôles coupantes, un cabanon minuscule adapté à 3, 4 ânes », énumère Jean-Pierre Legrand. Jean-Luc Robier reprend : « On peut avoir un terrain sans herbe, mais il



Terrain sans herbe, abreuvoirs vides, bêtes mal nourries, cadavre en décomposition : les bénévoles de l'association dressent un constat sévère avec cette exploitation, dont les tenants se défendent pourtant. © DR

faut un abri paillé et séché avec un accès, or là il n'y avait pas d'accès possible à toutes les bêtes, c'est inadapté en plein hiver ».

Les deux hommes témoignant avoir découvert un ânon déshydraté, « blessé au genou avec des escarres à la croupe ». Plus loin, « en contrebas, il y avait un âne en décomposition sous une bâche ». Sur un autre terrain, des témoignages les guident vers des ossements que les deux hommes soupçonnent

d'avoir appartenu à d'autres ânes décédés précédemment. Des témoignages, là encore, les confortent dans l'idée que ce ne serait pas la première fois. Ils ont donc déposé plainte en gendarmerie de Megève pour leurs associations respectives, tout comme le plaignant originel, et comptent bien étoffer leur dossier.

« On le vit mal »

Toutefois, les deux hommes se refusent à rencontrer l'exploitant.



tant. « Pour moi il n'a rien d'un pro des ânes. Je n'ai aucune confiance en ce personnage, je le déclare incompétent, je le recommencera » assène M. Legrand. Un refus du dialogue qui ne va pas sans choquer le couple d'exploitants, pour qui la plainte est une « claque dans la gueule. C'est très dur, on le vit mal. Mon mari est double actif, il travaille tous les jours avant et après la journée. Il leur donne à boire deux fois par jour. Les gens ne sont pas là quand à deux ou trois

heures du matin il faut aller faire un biberon ».

Alors oui, « le terrain n'est pas un corps de ferme, à la base c'est un terrain agricole. Nous ne sommes pas parfaits, mais nous ne sommes pas des tyrans. Ce sont des animaux qu'on présente à la foire agricole, qui ont eu des prix. On ne peut pas imaginer des animaux maltraités sur une foire agricole ! » Une partie de l'année, les bêtes sont sur un autre terrain, là aussi en vue, sans que cela n'ait posé de problème,

s'étonnent les exploitants.

Les exploitants répondent en outre sur la question du cadavre d'âne : « L'équarrisseur est venu un vendredi où il a fait chaud, mais il a dit que l'âne était trop loin de la route et nous a plantés là pour le week-end ». Sur les ossements ils sont catégoriques, chaque âne décédé possède un récipient d'équarrissage. Seule possibilité : « De vieux ossements de petits cadavres de moins de 40 kg, ça a pu arriver mais par le passé ». Sur la nourriture, « mon mari passe à 6 heures du matin, il est possible qu'à 14 heures ils n'aient parfois plus d'eau. Mais il faut que l'on amène l'eau nous-mêmes depuis le terrain d'à côté. Nous avons d'ailleurs demandé à la commune l'autorisation d'amener l'eau directement dans le parc ».

Ils reconnaissent donc qu'il y a « des choses à faire, à repenser : ranger le parc, peut-être engager quelqu'un la journée pour soulager mon mari, car c'est crevant. Il nous faut aller de l'avant et faire mieux ».

DAVID GOSSART

Les services de l'Etat ne demanderont pas de retrait Fin 2013 déjà, le tribunal avait jugé deux cas de maltraitance d'animaux

La direction départementale de protection des populations a visité l'exploitation jeudi 3 avril.

Les services de l'Etat rappellent en préliminaire que les ânes, comme les chevaux, doivent être identifiés, pucés électroniquement mais ne sont pas soumis à une prophylaxie obligatoire comme bovins et caprins. De manière générale, les propriétaires doivent « entretenir les animaux dans de bonnes conditions d'hébergement, de nourriture, qui conviennent à l'espèce » explique Valérie Le Bourg, directrice de la DDPP. Le Code rural définit les règles mais l'évaluation est laissée à l'appréciation des experts.

Lesquels sont donc venus sur place suite à la plainte, et n'ont en conséquence pas demandé le retrait des animaux. Tous les animaux étaient identifiés, sauf l'ânon, ce qui n'avait en soi « rien d'anormal ». La DDPP a constaté que le terrain comportait des matériaux susceptibles de blesser les animaux : tôles, grillages, etc.

Sur l'état des bêtes, les inspecteurs ont constaté que parmi les ânes « certains étaient maigres, d'autres gras. Il pourrait y avoir des problèmes de compétition (pour la nourriture, ndlr) et de vermifugation. La plupart étaient vaccinés. Les animaux que nous avons trouvés n'étaient pas affamés, les explications données semblent crédibles, les ânes n'étaient pas en danger ». Par ailleurs la DDPP constatait que, dès vendredi 4, les exploitants avaient entrepris de nettoyer le terrain de ses matériaux dangereux et « ils nous ont indiqué qu'ils allaient changer les bêtes de parc, sur des parcelles différentes de celles que nous sommes allées voir ».

Lundi 7, un vétérinaire est venu sur place et a examiné l'ânon, constatant des cicatrisations liées à des morsures en voie de guérison, un bon état général, « un peu maigre mais pas cachéxique » (malnutrition). Pour les autres bêtes, selon les éleveurs, un bon état général aurait été relevé.

D. G.

En 2013, deux dossiers de maltraitance caractérisées sont arrivés jusqu'au tribunal de Bonneville.

L'un, en septembre, concernait Combloux et répondait d'entraves aux agents chargés du contrôle sanitaire et de « sévices graves ou actes de cruauté envers un animal domestique ». Les agents avaient découvert en février 2012 trois cadavres de vaches à l'extérieur de l'étable, un à l'intérieur et une quinzaine de bêtes paraissaient sous-alimentées. Mangeoires vides, pelade, manque de soins, etc. L'audience démontrait que l'exploitant souffrait de problèmes personnels et d'abus d'alcool, et ne trouvait parfois plus la force, alors qu'il était aussi saisonnier aux remon-

tées mécaniques, de s'occuper de ses bêtes. Il avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis et obligation de soins.

Puis fin octobre, c'est un cas similaire, sur ovins et caprins sur Sallanches, que jugeait le TGI. Des carcasses d'animaux morts de faim avaient été retrouvées en 2011, les animaux n'avaient pas été retirés, et des éleveurs voisins lui étaient venus en aide. Le révénu était alors lui aussi en souffrance, en dépression suite à des problèmes personnels. Mais la situation ne s'était ensuite pas améliorée et en 2013, les bêtes, mal nourries et peu abreuvées, lui étaient retirées. Le procureur avait alors requis là aussi quatre mois de prison avec sursis.

D. G.

IZO Votre maison IZO à Anthy-sur-Léman !
maisons bois contemporaines
www.izo.net

3 MAISONS + TERRAIN* : 695 k€ Evian Sotheby's INTERNATIONAL REALTY
*En liaison avec notre partenaire foncier

Renseignements et contact : 04 50 22 36 36

Taux vraiment nul. **0%** sur Polo MATCH

T.A.E.G. fixe à 0% sur 36 mois : 277,78 €/mois pour 10 000 € empruntés. Montant total dû par l'emprunteur : 10 000 €.

Un crédit sous engage et doit être remboursé. Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Das Auto.

POINTE VENTE & SERVICES : ANNEHESSE - ELUSE - FERNEY-VOLTAIRE - SEYNOZ - THONON
04 78 402 412 - 04 78 76 34 31 - 04 50 46 05 01 - 04 50 31 06 36 - 04 50 31 06 36

POINTE SERVICES : RUMILLY - SALLANCHES

Jean Lain AUTOMOBILES

www.jeanlain.com